



DÉPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE DE
MAINTENON

N° 2026/217

ARRETE DU MAIRE
PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE
DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
CYCLO CROSS DE MAINTENON
07 NOVEMBRE 2026

Le Maire de la Commune de MAINTENON.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU le code de la route et notamment les articles R.411-25 et R.411-8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, quatrième partie, signalisation de prescription,

VU l'organisation par l'ESMP Cyclisme Du CYCLO CROSS DE MAINTENON le **samedi 07 novembre 2026** dans certaines rues et chemins de la commune de Maintenon.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon déroulement de la manifestation « CYCLO CROSS » le samedi 07 novembre 2026

ARRETE

Article 1er : La circulation sera interdite, de 11h30 à 17h00 du numéro 45 allée de Bellevue au 42 allée de Bellevue. L'accès pour les riverains sera possible sur avis des signaleurs.

La circulation sera interdite, de 14h00 à 15h00 dans les rues suivantes :

- Allée de Bellevue de l'intersection de la rue Jean d'Ayen à l'intersection de la rue Maurice Lecuyer
- Rue des Lys
- Rue Maurice Lecuyer

Article 2 : Le stationnement sera interdit allée de Bellevue de 11h00 à 17h30 de la rue Jean d'Ayen à l'intersection de la rue Maurice Lecuyer

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, quatrième partie, signalisation de prescription) sera **mise en place par l'association ESMP Cyclisme**.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera envoyée au responsable de la de Police municipale.

Fait à Maintenon, le 22 octobre 2026

Le Maire,
Thomas LAFORGE



